



Municipalité de La Présentation

772, rue Principale, La Présentation (Québec), J0H 1B0

Téléphone : 450-796-2317

Télécopieur : 450-796-1707

Courriel : lpbatiment@mrcmaskoutains.qc.ca

Formulaire de demande de permis

CONSTRUCTION/AGRANDISSEMENT D'UN BÂTIMENT

Type de demande

- Construction
 Agrandissement

Usage

- Résidentiel
 Agricole
 Commercial
 Industriel
 Autre : _____

Type de bâtiment

- Bâtiment principal
 Bâtiment accessoire

* Propriétaire

Nom : _____ Prénom: _____

Adresse postale : _____

Téléphone : _____

* Demandeur (si autre que Propriétaire)

Nom : _____ Prénom: _____

Adresse postale : _____

Téléphone : _____

* Terrain visé par la demande

Adresse des travaux : _____

Numéro de lot : _____ Matricule : _____

Nombre de bâtiments accessoire : _____ Présence d'une piscine : _____

* Travaux

Date de début des travaux ____/____/20 ____ Date de fin des travaux ____/____/20 ____

Coûts de travaux : _____ \$

Entrepreneur : _____ #RBQ : _____

* Description des travaux

Signature: _____

Date : ____/____/20 ____

** Voir liste des documents requis au verso*

Formulaire de demande de permis

Documents à fournir

- Un **PLAN D'IMPLANTATION** indiquant :
- Les constructions existantes sur le terrain;
 - Les dimensions du terrain;
 - Les marges avant, arrière et latérale de la construction projetée;
 - Localisation et caractéristique des installations septique (S'IL Y A LIEU);
 - Les cours d'eau présents sur le terrain;
 - L'emplacement des boisées existant sur le terrain (S'IL Y A LIEU);
 - Les servitudes affectant le terrain (Hydro, télébec...)
- Un **PLAN DE CONSTRUCTION** à l'échelle indiquant :
- Dimension de la construction ou de l'agrandissement;
 - Superficie de plancher de la construction ou de l'agrandissement;
 - L'élévation de toutes les façades et coupes de la construction;
 - Les niveaux de la construction projetée ou de son agrandissement;
 - Les usages de chacune des pièces/locaux;
 - Indiquant la forme et combinaison des composantes et éléments architecturaux, lorsque le bâtiment se localise à l'intérieur des limites du noyau villageois.
- Scellé par le sceau d'un architecte et/ou un ingénieur le cas échéant.**
- Un **PLAN DE LOCALISATION** :
- Pour toute construction d'un nouveau bâtiment principal, il est nécessaire de fournir une confirmation écrite du mandat donné à un ARPENTEUR-GÉOMÈTRE pour la réélisation du plan de localisation, suite à la mise en place des murs de fondations (article 3.7.3.4 règlement #06-81)
- Dans le cas d'une demande de permis de construction ou d'agrandissement d'une **INSTALLATION D'ÉLEVAGE** ou un **OUVRAGE D'ENTREPOSAGE** en zone agricole, des documents supplémentaires seront exigés concernant la gestion des odeurs et des distances séparatrices.
- 